

NOTES SUR LA MÉTHODOLOGIE

Les statistiques contenues dans ce sixième rapport annuel ont été préparées par la Direction générale des licences d'exportation et d'importation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Voici quelques points importants à noter en ce qui concerne les tableaux statistiques :

- Comme nous l'avons expliqué dans l'avant-propos, les tableaux n'incluent pas les exportations vers les États-Unis. Celles-ci sont évaluées à plus de la moitié des exportations canadiennes de marchandises et de technologies militaires.
- La valeur en dollars indiquée sur une licence d'exportation ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle exportée, mais plutôt au montant maximal autorisé dans cette licence. Par conséquent, il a été demandé aux détenteurs de licences de soumettre un compte rendu trimestriel détaillant le nombre et la valeur des ventes réelles effectuées relativement à chaque élément appartenant au Groupe 2 (matériel de guerre). Notre rapport annuel se fonde sur ces renseignements.
- Par « marchandises militaires », on entend toute marchandise spécialement conçue ou adaptée à des fins militaires et contrôlée en vertu du Groupe 2 (matériel de guerre) de la Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LMEC). Les descriptions des articles faisant partie de ce groupe ont été légèrement révisées de manière à révéler plus de détails au lecteur utilisant la terminologie acceptée à l'échelle nationale.
- Les chiffres indiqués sont ceux déjà reçus au moment de la préparation du présent rapport. Nous tiendrons compte dans les rapports ultérieures des données reçues après cette date.